



Compte-rendu de l'audioconférence du 2 novembre à la DRFIP Nord

Une audioconférence visant à faire le point sur la situation sanitaire à la DRFIP Nord s'est tenue le lundi 2 novembre 2020 à 10h30.

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) n'est pas activé.

L'accueil du public est maintenu uniquement sur rendez-vous sauf pour la Trésorerie amendes, les Trésoreries hospitalières et la caisse de la DRFIP.

La DRFIP déclare qu'il faut télécharger l'application ANTI COVID.

Le télétravail doit être la norme pour les agents qui le peuvent.

Les ASA sont pour les cas contact, les gardes d'enfant et les agents qui sont dans la liste et qui ne peuvent télétravailler.

Pour les agents télétravailleurs, le chef de service doit maintenir un contact régulier.

Depuis le 1 septembre 2020, il y a eu:

- 57 cas positifs
- 32 ont repris le travail
- 25 sont en arrêt

- 72 cas contact
- 7 cas positifs (qui font partie des 57)
- 30 cas négatifs

Il n'y a pas eu d'hospitalisation pour les cas positifs

Concernant le nettoyage approfondi, le protocole est déclenché sur ordre du médecin de prévention. S'il n'y a pas de nettoyage de moquette, les agents peuvent revenir dès le lendemain dans les locaux.

Les masques (6 lavables 20 fois) sont en cours de distribution avec un gel hydroalcoolique (100 ml) et des lingettes pour chaque agent.

Télétravail:

Sur les 577 matériels TINY reçus, 220 ont été préparés et 257 ont été livrés dans les services.

Le Directeur régional nous demande de le prévenir quand des chefs de service ne jouent pas le jeu du télétravail.

Dans la division dépense, la présence physique est nécessaire pour le traitement de la paye.

Les contrôleurs stagiaires arrivés en juin peuvent bénéficier du télétravail dans une certaine limite. Concernant les agents arrivés en novembre 2020, la DRFIP va contacter les chefs de service afin de savoir s'il peuvent bénéficier du télétravail.

En fin de semaine dernière, il y avait 132 télétravailleurs, soit 5 % des agents.

Le Centre de Contact et le CPS relais ont été reconvertis temporairement afin de répondre aux questions des professionnels sur les aides gouvernementales covid. Cette demande émane du gouvernement et le SRP pilote le service. Les dossiers ne doivent pas être consultés.

Le lundi 26 octobre 2020, il y a eu des heurts au CDFIP de Valenciennes, notamment une menace de mort, cependant l'agent menacé n'a pas souhaité faire de fiche de signalement. La DRFIP précise qu'en cas de menace de mort, la fiche de signalement est obligatoire. A Roubaix, il y a également eu un incident. Le vigile a été insulté.

La DRFIP a fait un communiqué de presse sur le fait que les réceptions se font uniquement sur rendez-vous mais il n'a pas été relayé par la presse.

En cas de problème en rapport avec la sécurité sanitaire, les agents peuvent se rapprocher de l'UNSA et/ou utiliser le registre dématérialisé du CHSCT.

**Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez-nous par mail :
"ok unsa infos"**

Contact : unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

Nouveau blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>

Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>

